

POUR RÉALISER UN DESSEIN NATIONAL  
*Remettre la péréquation sur la bonne voie*

RÉSUMÉ

Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires

*Mai 2006*



Pour obtenir d'autres exemplaires de ce document,

Veillez vous adresser au :

Centre de distribution

Ministère des Finances Canada

Pièce P-135, tour Ouest

300, avenue Laurier

Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855

Télécopieur: (613) 996-0518

Également disponible sur Internet à l'adresse : [www.eqttf-pfft.ca](http://www.eqttf-pfft.ca)

This publication is also available in english.

N° de catalogue : F2-176/2006-1F

ISBN : 0-662-71098-3

Mai 2006

L'honorable James M. Flaherty, c.p., député  
Ministre des Finances  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario

Monsieur le ministre,

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les membres du Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires ont examiné un éventail de questions liées au Programme de péréquation du Canada, entendu les avis des provinces, d'experts et de Canadiens intéressés et étudié des solutions de rechange.

Nous sommes heureux de vous transmettre notre rapport final sur la péréquation, ainsi que nos recommandations.

Nous aimerions remercier tous ceux qui ont participé à cet important processus d'examen. Même si les avis divergent grandement en ce qui concerne la façon d'aborder des composantes particulières du Programme de péréquation, sauf quelques exceptions, nous avons entendu des opinions fermes en faveur du Programme. La plupart veulent que la péréquation soit améliorée, et non abandonnée.

Nous espérons que le présent rapport aidera les Canadiens à mieux comprendre le but du Programme de péréquation et les objectifs visés par le Programme. Nous souhaitons qu'il permettra de jeter de solides bases pour la tenue de discussions ouvertes, informées et constructives entre les provinces, le gouvernement fédéral et les Canadiens intéressés. Plus important encore, nous espérons que nos recommandations contribueront à remettre la péréquation sur la bonne voie et à établir un solide fondement pour une des pierres angulaires du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par:

*Al O'Brien (Président)  
Membre, Institute of Public  
Economics, University of Alberta*

Original signé par:

*Fred Gorbet  
Directeur, Strategy Solutions*

Original signé par:

*Robert Lacroix  
Membre fondateur du Centre interuniversitaire de  
recherche en analyse des organisations (CIRANO)*

Original signé par:

*Elizabeth Parr-Johnston  
Directrice, Parr Johnston Economic  
and Policy Consultants*

Original signé par:

*Mike Percy  
Doyen, School of Business,  
University of Alberta*

## Les Membres du Group d'experts

- Al O'Brien (Président) Membre, Institute of Public Economics, University of Alberta
- Fred Gorbet Directeur, Strategy Solutions
- Robert Lacroix Membre fondateur du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)
- Elizabeth Parr-Johnston Directrice, Parr Johnston Economic and Policy Consultants
- Mike Percy Doyen, School of Business, University of Alberta

## Remerciements

Ce rapport n'aurait pas été possible sans la participation de tous ceux et celles qui se sont dédiés et offert leur soutien au Groupe d'experts. Les membres du Groupe souhaitent remercier ces personnes pour leur travail et leur dévouement :

### Membres du Secrétariat du Groupe d'experts :

- Renée St-Jacques Secrétaire au Panel (mars à octobre 2005)
- Kathleen LeClair Sous-secrétaire au Panel (juin 2005 – )
- Guillaume Bissonnette Coordonnateur en recherches et analyses (mars 2005 à janvier 2006)
- Frank Vermaeten Coordonnateur en recherches et analyses (janvier 2006 – )
- Jerry Lawlis Conseiller spécial en recherches et analyses (mai 2005 à mars 2006)
- Karen Corkery Coordonnatrice, Consultations et Communications (mars 2005 à mars 2006)
- Natasha Rascanin Conseillère spéciale en relations gouvernementales et média (mars à septembre 2005)
- Lucie Pilon Gestionnaire de projet (mars à décembre 2005)
- Hélène Fournier Adjointe administrative (avril 2005 – )
- Sharon Crawford Adjointe administrative (avril à décembre 2005)
- Rahim Mérabet Adjoint administratif (janvier 2006 – )

### Conseillères

- Trish Ault Vice-présidente exécutive, Weber Shandwick Worldwide
- Tara Shields Vice-présidente, Weber Shandwick Worldwide
- Margaret Bateman Directrice, Calder Bateman Communications

### Rédactrice du rapport

- Peggy Garritty Directrice, Peggy Garritty Communications

Le Groupe tient à remercier également les personnes et les organismes qui ont pris part à l'organisation et à la planification des discussions des tables rondes, qui par leurs apports, nous ont offert des conseils spécialisés. De plus, nous adressons des remerciements aux représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; plus particulièrement à ceux du ministère des Finances dont les excellents commentaires et conseils ont contribué au bon déroulement des travaux.



## Pour réaliser un dessein national

**L**es Canadiennes et les Canadiens sont attachés depuis longtemps au principe voulant que, dans une fédération aussi étendue et aussi diverse, la population, où qu'elle se trouve, devrait avoir accès à des services publics sensiblement comparables, moyennant des niveaux d'imposition sensiblement comparables.

Dans la pratique, cela signifie que, peu importe que les citoyens vivent à Terre-Neuve-et-Labrador ou en Colombie-Britannique, à Montréal ou à Medicine Hat, leurs enfants devraient avoir des chances sensiblement comparables de recevoir un enseignement de qualité. Ils devraient avoir accès à des systèmes sensiblement comparables de soins de santé, de services sociaux et de justice. En outre, les résidents d'une région du Canada ne devraient pas, pour financer ces services, avoir à payer des impôts sensiblement plus lourds que leurs concitoyens des autres régions.

Ce principe fondamental est au cœur même de la fédération canadienne. Il est enchâssé dans la Constitution du Canada et constitue le fondement du programme fédéral de péréquation. Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral fournit une aide financière aux provinces qui, étant moins riches, n'ont pas la même capacité que les autres provinces de fournir à leurs résidents des services publics sans leur appliquer des impôts trop élevés.

---

*À bien des égards, la péréquation témoigne d'un attachement à l'équité qui est une caractéristique du Canada. Certains l'ont décrite comme le « ciment » de la fédération.*

---

À bien des égards, la péréquation témoigne d'un attachement à l'équité qui est une caractéristique du Canada. Certains l'ont décrite comme le « ciment » de la fédération.

Au cours des dernières années, cependant, certains se sont demandés si le « ciment » était aussi solide que par le passé, s'il était appliqué en couche trop mince ou trop épaisse dans certaines provinces en particulier et si le programme de péréquation atteignait bel et bien l'objectif national visé.

En outre, il est juste de dire que, si le programme est peut-être simple sur le plan des principes et de la théorie, il ne l'est pas dans son fonctionnement. L'affirmation courante selon laquelle les choses simples en apparence se compliquent lorsqu'on arrive aux détails s'applique indubitablement à la péréquation. Bien que le gouvernement fédéral doit, selon les prévisions, consacrer plus de 11 milliards de dollars à la péréquation en 2006-2007, cette dernière est méconnue de la grande majorité des Canadiens et n'est vraiment comprise que d'une poignée d'universitaires, d'experts et des fonctionnaires des finances dans le pays.

Les questions que suscite la péréquation méritent réponse. Elles exigent un examen approfondi du Programme canadien de péréquation, de sa conception, de sa mise en œuvre et des améliorations qui pourraient lui être apportées. De plus, les

## RÉSUMÉ

Canadiennes et les Canadiens sont en droit d'avoir l'assurance que l'argent de leurs impôts est utilisé de manière efficace pour atteindre un objectif national essentiel.

Le Groupe d'experts qui fut constitué en mars 2005 par le ministre fédéral des Finances a été chargé de se pencher sur des questions cruciales pour l'avenir du Programme canadien de péréquation. À la lumière de consultations approfondies menées auprès des provinces, d'universitaires et d'autres experts, de l'examen d'un large éventail d'options et d'idées, ainsi que d'une analyse technique poussée, le Groupe d'experts a élaboré un ensemble complet de recommandations qui vise à remettre la péréquation sur la bonne voie.

## Évaluation du programme

### L'abc de la péréquation

Le Programme canadien de péréquation existe depuis le milieu des années 1950. Bien des changements y ont été apportés depuis, mais la méthode de base consiste toujours à évaluer la capacité fiscale des provinces de fournir des services publics à leurs résidents. Les provinces qui ont une capacité moindre de financer des services publics sensiblement comparables reçoivent des paiements de péréquation, tandis que celles qui possèdent une capacité fiscale plus élevée n'en bénéficient pas.

Le système canadien de péréquation est peut-être unique en son genre, mais il faut savoir que la plupart des pays où coexistent des gouvernements fédéral et régionaux pratiquent une forme ou une autre de redistribution financière dans le but d'atteindre des objectifs communs.

### Ce qu'est vraiment la péréquation

**C'est le gouvernement fédéral qui finance la péréquation au moyen des impôts payés par l'ensemble des contribuables canadiens.**

Certains présentent la péréquation comme un système de transferts financiers d'une province à une autre, alors qu'en fait tout l'argent consacré à la péréquation provient des contribuables canadiens des quatre coins du pays et est réparti entre les provinces les moins bien nanties. Les paiements de péréquation sont versés aux provinces par le gouvernement fédéral et ne donnent lieu d'aucune façon à un partage des revenus provinciaux entre les provinces.

---

*La péréquation est méconnue de la grande majorité des Canadiens et n'est vraiment comprise que d'une poignée d'universitaires, d'experts et des fonctionnaires des finances dans le pays.*

---

### **Le programme de péréquation n'est assorti d'aucune condition.**

Le gouvernement fédéral ne dit pas aux provinces comment elles devraient dépenser leurs paiements de péréquation car l'utilisation des fonds n'est assortie d'aucune condition et il n'y a aucune norme à respecter. Les provinces prennent leurs propres décisions au nom de leurs résidents et rendent compte à leurs électeurs des services qu'elles fournissent.

### **La péréquation est conçue comme un programme permanent.**

À la différence des autres programmes fédéraux, la péréquation est enchâssée dans la Constitution canadienne. La conception du programme et les montants qui y sont consacrés peuvent évoluer et changent de temps à autre. Cependant, à moins d'une modification de la Constitution canadienne, le programme demeurera une composante essentielle de la fédération. Tant que le programme visera à porter la capacité fiscale des provinces les moins bien nanties au niveau d'une norme déterminée, certaines provinces bénéficieront de paiements de péréquation et d'autres non, à moins que les provinces disposent toutes de la même capacité fiscale.

### **La péréquation ne ramène pas toutes les provinces au même niveau.**

La péréquation augmente la capacité fiscale des provinces moins bien nanties au niveau d'une norme commune, mais elle ne diminue pas celle des provinces les plus riches, comme l'Alberta et l'Ontario.

### **Les revenus qu'une province tire des ressources naturelles ne sont pas partagés avec les autres provinces.**

Les provinces gardent tous les revenus qu'elles tirent de leurs ressources naturelles et de toutes leurs autres assiettes fiscales. Ainsi, ce genre de revenus des gouvernements provinciaux ne contribuent d'aucune façon à la péréquation. Bien que certaines provinces affirment que les revenus qu'elles tirent des ressources naturelles font l'objet d'une « récupération », le seul effet réel du programme de péréquation est que ces provinces reçoivent des paiements de péréquation moins élevés si leurs propres revenus augmentent. C'est de cette façon que la péréquation est censée fonctionner.

### **La péréquation vise à atténuer les disparités de capacité fiscale entre les provinces.**

Les premiers ministres provinciaux se disent préoccupés par un déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il s'agit de savoir si les responsabilités respectives des provinces et du gouvernement fédéral correspondent à leur capacité financière. La péréquation se traduit par une aide financière du gouvernement fédéral aux provinces bénéficiaires, mais elle n'a pas pour but de régler la question plus générale du déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral.

---

*La majorité des intervenants veulent que le Programme de péréquation soit amélioré et non abandonné.*

---

## RÉSUMÉ

### Principales questions

Les consultations et les discussions menées par le Groupe d'experts lui ont permis de conclure que :

- ***La majorité des intervenants veulent que le Programme de péréquation soit amélioré et non abandonné.***

Bien que l'objet et l'efficacité de la péréquation aient suscité des questions fondamentales, la plupart des intervenants estiment que la péréquation remplit une fonction nationale importante et constitue un élément essentiel des accords fiscaux en place au Canada. De plus, les données examinées par le Groupe d'experts et présentées dans le rapport indiquent que la péréquation a bel et bien contribué à réduire les écarts de capacité fiscale entre les provinces les plus riches et les moins bien nanties. En ce qui concerne les provinces bénéficiaires, la péréquation constitue une importante source de financement qui les aide à atteindre l'objectif visé, soit la prestation de services publics sensiblement comparables moyennant des niveaux d'imposition sensiblement comparables.

- ***La péréquation devrait revenir sur la voie d'une méthode fondée sur des principes et assortie d'une formule.***

Le Groupe d'experts a entendu dénoncer à maintes reprises ce que beaucoup considèrent comme une conception de plus en plus circonstancielle de la péréquation. Avant 2004, la péréquation était régie par une formule qui déterminait à la fois l'enveloppe globale du Programme et sa répartition entre les provinces. La formule était complexe et n'allait pas sans problèmes. Il reste que le nouveau cadre instauré en 2004 par le gouvernement fédéral a fait l'objet des critiques constantes des provinces et des universitaires. À cela s'ajoute la remise en cause des accords extracôtiers parallèles conclus avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse, qui se répercutent sur la péréquation. En fin de compte, les intervenants demandent qu'on remette la péréquation sur la bonne voie en revenant à une formule nouvelle mais moins complexe.

- ***Le traitement des revenus tirés des ressources naturelles constitue l'aspect le plus complexe et le plus controversé du programme de péréquation.***

La manière dont le Programme de péréquation peut et doit être amélioré diffère selon la province, l'expert ou l'analyste dont on demande l'avis. Il reste que la question de loin la plus litigieuse est le traitement des revenus tirés des ressources naturelles. Le Groupe d'experts a entendu exprimer à ce sujet des points de vue bien arrêtés et diamétralement opposés, allant de l'exclusion totale des revenus tirés des ressources naturelles à leur inclusion intégrale. Étant donné l'importance des ressources naturelles dans l'économie de

---

*Le Groupe d'experts a entendu un message consistant à ce que la péréquation devrait revenir à une approche fondée sur des principes et régie par une formule.*

---

## RÉSUMÉ

certaines provinces et tout particulièrement l'effet des prix élevés du pétrole et du gaz, cette question influe directement non seulement sur le Programme de péréquation, mais aussi sur le risque que les revenus tirés des ressources naturelles aggravent les disparités entre provinces.

### Pour remettre la péréquation sur la bonne voie

---

*Il reste que le mandat du Groupe d'experts était de remettre la péréquation sur la bonne voie – de proposer un Programme sain et efficace, ainsi que d'établir des bases solides et viables pour l'avenir.*

---

Il n'existe pas de solution parfaite pour la péréquation au Canada. Étant donné la dynamique qui anime la fédération canadienne et la diversité qui la caractérise, la perfection restera certainement hors de portée.

Il reste que le mandat du Groupe d'experts était de remettre la péréquation sur la bonne voie – de proposer un Programme sain et efficace, ainsi que d'établir des bases solides et viables pour l'avenir.

Le point de départ consiste en un ensemble clair de principes, ce qui permet d'aboutir à un ensemble de recommandations équilibrées tenant compte d'un large éventail d'options et d'idées. La question clé à laquelle devait répondre le Groupe d'experts était la suivante : *Pouvons-nous mettre en place un meilleur Programme de péréquation pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens? Le Groupe d'experts est d'avis que oui.*

### Recommandations du Groupe d'experts

#### Les principes de base

*1. Il faudrait adopter un ensemble clair de principes afin de baliser l'évolution future du Programme de péréquation au Canada.*

#### Le retour à une méthode fondée sur des règles et assortie d'une formule

*2. Il faudrait élaborer et mettre en œuvre une formule de péréquation renouvelée pour établir à la fois l'enveloppe globale de péréquation et sa répartition entre les différentes provinces.*

*3. Il faudrait adopter une norme des 10 provinces.*

*4. La péréquation devrait continuer d'être axée sur la capacité fiscale des différentes provinces plutôt que sur une évaluation de leurs besoins en dépenses.*

*5. La péréquation devrait être le principal mécanisme d'égalisation des capacités fiscales entre les provinces.*

## RÉSUMÉ

### Pour améliorer la formule de péréquation

6. *Il faudrait garder la méthode du Régime fiscal représentatif (RFR) pour évaluer la capacité fiscale des provinces.*
7. *Il faudrait entreprendre de simplifier le Régime fiscal représentatif (RFR).*
8. *Il faudrait mettre en place une nouvelle mesure des impôts fonciers résidentiels fondée sur l'évaluation de la valeur marchande des immeubles résidentiels.*
9. *Les frais d'utilisation ne devraient pas être inclus dans la péréquation.*

### La recherche de l'équilibre dans le traitement des revenus tirés des ressources naturelles

10. *En principe, les revenus tirés des ressources naturelles devraient procurer un avantage fiscal net aux provinces propriétaires de ces dernières.*
11. *Pour établir l'enveloppe globale de péréquation, il faudrait tenir compte de 50 % des revenus tirés des ressources naturelles par les provinces.*
12. *Les revenus réellement tirés des ressources naturelles devraient servir à mesurer la capacité fiscale dans la formule de péréquation.*
13. *Les revenus des ressources devraient tous être traités de la même façon.*
14. *Il faudrait mettre en place un plafond pour éviter que la péréquation n'amène une province bénéficiaire à disposer d'une capacité fiscale supérieure à celle de la province non bénéficiaire la moins bien nantie.*

### Pour améliorer la prévisibilité et la stabilité

15. *Le processus servant à établir les droits et les paiements de péréquation devrait être remplacé par une méthode assurant une seule estimation, un seul calcul des droits de péréquation et un seul paiement.*
16. *Il faudrait recourir à des moyennes mobiles sur trois ans et à des données décalées de deux ans pour atténuer l'impact des variations d'une année à l'autre.*

### Évaluation de la péréquation

17. *Le gouvernement fédéral devrait suivre les mesures de disparités fiscales entre les provinces et produire à ce sujet des rapports publics.*

### Pour améliorer la gouvernance et la transparence

18. *Il faudrait mettre en place un processus plus rigoureux pour améliorer la transparence, les communications et la gouvernance. Cela est préférable à la création d'une commission indépendante permanente ayant pour mandat de surveiller la péréquation.*

## L'évaluation des répercussions financières

Le Groupe d'experts est conscient que les meilleures idées peuvent sembler valables en principe, mais que ce qui intéresse vraiment les gens est le résultat final. Quelles sont les répercussions des recommandations du Groupe d'experts sur l'admissibilité d'une province à la péréquation et sur le montant qu'elle peut recevoir, et comment celui-ci se compare-t-il à ce qu'elle reçoit actuellement?

*Les recommandations du Groupe d'experts tendent vers une capacité fiscale similaire après péréquation pour toutes les provinces bénéficiaires.*

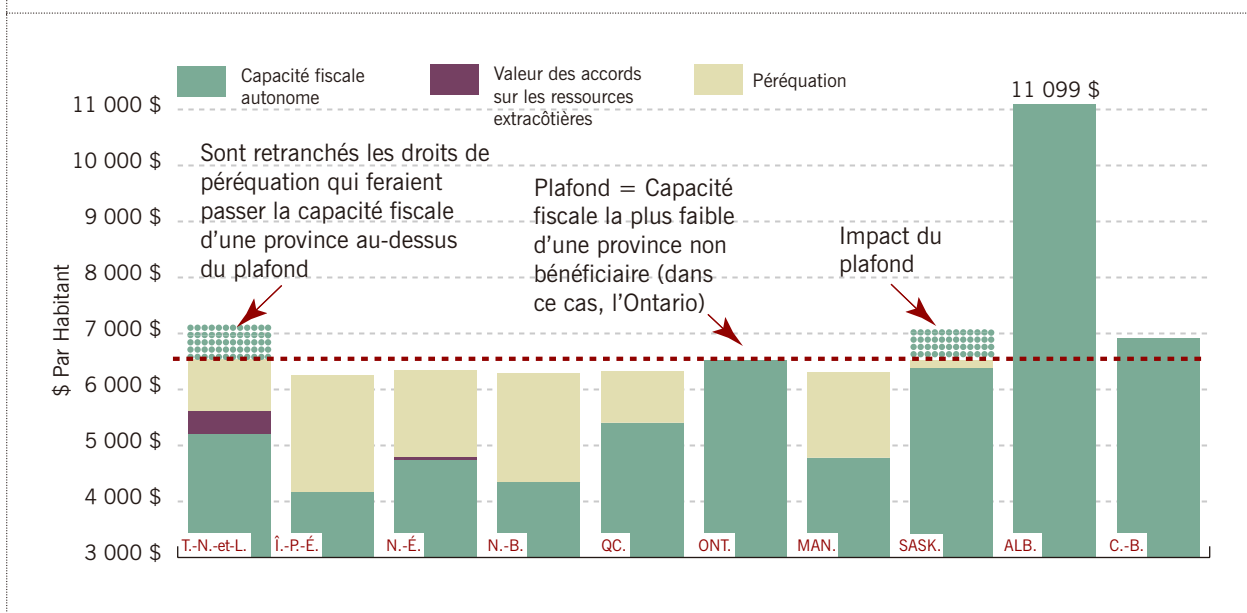
Le Groupe d'experts s'est livré à une analyse technique poussée afin de calculer les répercussions de ses recommandations. Il importe de se rappeler que ce calcul a été effectué à un moment bien déterminé. Les chiffres réels peuvent varier, et changeront effectivement, selon la conjoncture.

Les projections faites par le Groupe d'experts indiquent les paiements que les diverses provinces recevraient en 2007-2008, la première année au cours de laquelle ces recommandations pourraient être mises en œuvre. On procède à deux comparaisons, l'une par rapport aux montants annoncés pour 2006-2007 par le ministre des Finances du Canada en novembre 2005, l'autre vis-à-vis d'un scénario de base assorti d'une formule analogue à celle qui était en place avant 2004.

L'analyse révèle que :

- Conformément à l'objet du programme, les recommandations du Groupe d'experts se traduisent par des capacités fiscales similaires pour toutes les provinces bénéficiaires, après péréquation.

Capacité fiscale provinciale avant et après péréquation (utilisation de la formule du Groupe d'experts) 2007-2008



## RÉSUMÉ

- Le Programme de péréquation proposé par le Groupe d'experts coûte plus cher que le Programme actuel. Cela est dû principalement à l'adoption d'une norme des 10 provinces et au fait que les données les plus récentes tiennent compte de la hausse des prix du pétrole et du gaz.
- Le Groupe d'experts est d'avis que c'est en comparant deux formules qu'on obtient l'évaluation la plus juste de l'effet potentiel de ses recommandations. Dans le cas présent, la Colombie-Britannique, en raison de sa capacité fiscale supérieure, n'aurait pas droit à la péréquation d'après la formule recommandée par le Groupe d'experts et ne serait admissible qu'à de faibles paiements selon la formule en vigueur antérieurement. Terre-Neuve-et-Labrador recevrait des paiements moindres en application de la formule préconisée par le Groupe d'experts, essentiellement parce que celui-ci recommande qu'aucune province bénéficiaire ne dispose, après péréquation, d'une capacité fiscale supérieure à celle de la province non bénéficiaire la moins bien nantie. Ce plafonnement touche Terre-Neuve-et-Labrador parce que la capacité fiscale de cette province dépasserait autrement celle de l'Ontario.
- Si l'on compare les droits de péréquation de chaque province, calculés conformément aux recommandations du Groupe d'experts, aux droits annoncés selon le nouveau cadre en 2006-2007, deux provinces bénéficiaires obtiennent moins d'argent, tandis que les autres en reçoivent davantage. Cela s'explique principalement par le rétablissement d'une formule, qui met toutes les provinces sur un pied d'égalité.

	\$ par habitant									
	T-N.et -L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC.	ON.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.
<b>Capacité fiscale (avec la formule du Groupe d'experts)</b>										
Avant péréquation	5 601	4 167	4 784	4 346	5 406	6 534	4 785	6 377	11 099	6 913
Péréquation	933	2 079	1 560	1 945	917	0	1 528	157	0	0
<b>Après péréquation</b>	<b>6 534</b>	<b>6 246</b>	<b>6 344</b>	<b>6 291</b>	<b>6 322</b>	<b>6 534</b>	<b>6 313</b>	<b>6 534</b>	<b>11 099</b>	<b>6 913</b>

<sup>1</sup> Il est à noter que la mesure de la capacité fiscale est assortie d'un taux d'inclusion de 100 % des revenus des ressources et comprend les droits fournis par l'entremise des accords liés aux ressources extracôticières. Les droits de péréquation sont nets, après plafonnement de la capacité fiscale. Voir l'annexe 10 pour plus de détails sur le plafonnement de la capacité fiscale.

## RÉSUMÉ

### Comparaison formule à formule pour 2007-2008

	Millions \$ / \$ Par Habitant										
	T.-N.-et-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	QC.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	TOTAL
<b>Recommandations du Groupe d'experts</b>											
Droits totaux	482	286	1 462	1 462	6 926	0	1 789	156	0	0	<b>12 563</b>
Droits par habitant	933	2 079	1 560	1 945	917	0	1 528	157	0	0	
<b>Scénario de référence</b>											
Droits totaux	587	282	1 363	1 417	6 273	0	1 720	0	0	35	<b>11 676</b>
Droits par habitant	1 136	2 047	1 454	1 885	830	0	1 468	0	0	8	
<b>Variation</b>											
<b>Droits totaux</b>	<b>-105</b>	<b>4</b>	<b>99</b>	<b>45</b>	<b>653</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>-35</b>	<b>887</b>
<b>Droits par habitant</b>	<b>-203</b>	<b>31</b>	<b>105</b>	<b>60</b>	<b>86</b>	<b>0</b>	<b>59</b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	

Nota : Les totaux peuvent différer des sommes en raison de l'arrondissement.

## Avantages des recommandations du Groupe d'experts

- On revient, pour la péréquation, à une méthode basée sur des principes et régie par une formule, qui permet d'aborder l'avenir sous de bons auspices.
- L'adoption d'une norme des 10 provinces répond à des principes qui tiennent compte de la véritable nature de la fédération canadienne et de la diversité réelle des provinces.
- Même si la péréquation n'est jamais un programme simple, les recommandations du Groupe d'experts se traduisent par une méthode beaucoup moins compliquée et plus transparente, qui devrait rendre les éléments fondamentaux de la péréquation plus faciles à comprendre pour les Canadiens.
- La méthode recommandée ne donne pas des résultats aussi certains que le nouveau cadre, particulièrement pour le gouvernement fédéral, mais l'utilisation de moyennes mobiles apporte davantage de stabilité, tout en répondant au souhait des provinces de revenir à une méthode assortie d'une formule.

## RÉSUMÉ

- Dans leur ensemble, les recommandations offrent une solution équilibrée dans le cadre duquel les avantages et les désavantages des différentes options sont soupesés soigneusement et combinés pour produire une formule de péréquation sur laquelle on pourra compter à l'avenir.
- Plutôt que de recommander l'inclusion ou l'exclusion totale des revenus des ressources naturelles, le Groupe d'experts formule des recommandations qui permettent d'établir un juste équilibre entre les diverses options et de proposer une solution raisonnable, une solution réalisable qui produit des résultats optimaux sous l'angle de son incidence globale sur les provinces.
- Les recommandations du Groupe d'experts en faveur d'un processus rigoureux d'examen et de rapport devraient mener à un Programme de péréquation plus ouvert et transparent.

---

*Nous espérons également que nos recommandations contribueront à orienter les débats et à atteindre le but visé, soit de remettre la péréquation sur la bonne voie.*

---

## Observations finales

Le Groupe d'experts tient à exprimer sa reconnaissance pour la coopération, les idées et les aperçus fournis par les provinces, ainsi que par des universitaires et d'autres experts de premier plan dans tout le pays.

Tout au long de ce processus, il a été saisi par la méconnaissance du Programme canadien de péréquation et par les nombreuses idées erronées qui ont cours au sujet de sa nature et de ses objectifs. Il a également prêté une oreille attentive, au cours des derniers mois, aux remises en question visant l'objet de la péréquation et aux sérieuses préoccupations que suscite sa viabilité future.

Les membres du Groupe d'experts espèrent que leur rapport permettra de mieux comprendre cet important programme canadien. Ils espèrent également que leurs recommandations contribueront à orienter les débats et à atteindre le but visé, soit de remettre la péréquation sur la bonne voie.



